

Le lien *des*

Volume 4, # 3, Mars 2026



Josérahbliens



Photo : Sophie Fortier

Mot du maire

Bonjour à tous,

Alors que l'hiver tire à sa fin, je tiens à souligner le travail remarquable de Martin et Jean-Luc qui ont assuré le travail de déneigement tout au long de la saison. Grâce à leur dévouement et à leur rigueur, nos routes sont demeurées sécuritaires, malgré les défis que nous réserve chaque hiver.

Le printemps est maintenant à nos portes, j'invite chacun d'entre vous à en profiter pleinement et aller visiter nos érablières locales pour savourer une bonne palette de tire. Une tradition bien de chez nous qui fait notre fierté. Cependant, le retour du printemps signifie aussi la période des crues. À Saint-Joseph-des-Érables, nous avons déjà vécu la fermeture du pont, et la situation demeure une préoccupation importante.

En terminant, je remercie les personnes qui ont pris quelques minutes de leur temps pour répondre au sondage en ligne sur l'orientation du futur du Moulin des Fermes.

Joyeuses Pâques !



Marc Lessard, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **10 mars**, le conseil municipal :

- Prend connaissance et dépose le rapport financier du vérificateur pour l'année 2025 ;
- Autorise la dérogation mineure du 120, rang des Érables ;
- Accepte l'entente intermunicipale relative à la refonte des règlements d'urbanisme ;
- Prend connaissance et adopte le rapport annuel du schéma de couverture de risque incendie ;
- Accepte la soumission déposée par Les Constructions Steve Desbiens pour l'installation des jeux d'hébertisme—Phase 1 au site du Moulin des Fermes pour un montant total de 62 884.43 \$;
- La directrice générale fait rapport aux membres du conseil concernant les déclarations de ceux-ci qui ont participé à la formation en éthique et déontologie en matière municipale et Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) ;
- Interdit toute présence de chien sur l'ensemble du site du Moulin des Fermes dès sa réouverture ;
- Adopte le deuxième projet de règlement numéro 288-26 amendant le règlement de zonage no 217-17 visant à autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes à titre de bâtiment complémentaire.

Fermeture du bureau municipal

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **lundi le 6 avril** à l'occasion de Pâques. Nous serons donc de retour mardi le 7 avril. Bon congé!

Échéance de taxes



Un rappel pour les gens concernés, le deuxième versement est prévu pour le 1er mai prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **14 avril 2026 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Rapport du vérificateur financier

Présenté à la séance ordinaire du 10 mars dernier, le rapport financier, pour l'année 2025 révèle des revenus de fonctionnement de 1 099 501 \$, des dépenses de 1 268 614 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 4 464 \$. Le surplus accumulé de fonctionnements est de 405 968 \$ en date du 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, il y avait un surplus accumulé non affecté de 546 363 \$.

Publication de la vidéo « Mémoire de l'histoire du Moulin des Fermes »

La vidéo « Mémoire de l'histoire du Moulin des Fermes » est présentement en ligne sur notre site Internet. Vous pourrez la visionner dès maintenant en vous rendant sur notre site Internet <http://stjosephdeserables.com>. Choisissez le menu Moulin des Fermes / Vidéo « Mémoire du Moulin des Fermes ».

Ne manquez pas cette belle occasion de plonger dans notre patrimoine ! Bon visionnement !



Interdiction des chiens au Moulin des Fermes

La Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables informe la population que, lors de sa dernière séance du conseil municipal, une résolution a été adoptée interdisant la présence des chiens sur l'ensemble du site du Moulin des Fermes, et ce dès la réouverture du site.

Cette décision fait suite à plusieurs plaintes reçues au cours des dernières années concernant :

- La présence de chiens non attachés ;
- Le non-ramassage des excréments canins ;
- Les enjeux de sécurité, de propreté et de cohabitation entre les usagés.

Le conseil municipal juge essentiel d'assurer un environnement sécuritaire, propre et agréable pour tous les visiteurs du site.

👉 Toute infraction à cette interdiction pourra entraîner des amendes, conformément au règlement municipal numéro RM-SQ-05.

La Municipalité remercie les citoyens et visiteurs de leur collaboration et de leur compréhension.



Dégel et nids de poule

En cette période de dégel déjà amorcée, plusieurs pancartes et cônes seront installés dans la municipalité, afin de signaler les différents endroits problématiques sur la route. Nous sommes conscients des désagréments qui peuvent vous être occasionnés par l'altération des routes. Soyez assurés que nous effectuerons les réparations nécessaires lorsque nous aurons les conditions optimales pour le faire. En attendant, nous vous rappelons d'être vigilants et de redoubler de prudence lors de vos déplacements.

Vos photos coup de coeur

Avec la belle température qui débutera bientôt, une variété de photos peuvent être prises : jardinage, travaux dans les champs, randonnée pédestre, etc. Partagez-nous vos plus belles prises de vues. L'une d'elle se retrouvera peut-être dans un numéro du *Lien des Joséabliens* ou dans le prochain calendrier. Envoyez vos photos au format original à l'adresse suivante : info@stjosephdeserables.com

Installations septiques

Pour vous inscrire à notre liste d'envoi automatique, veuillez nous transmettre un courriel à l'adresse suivante : fosse@vsjb.ca en nous inscrivant l'adresse complète de votre propriété. En vous inscrivant, vous recevrez les avis suivants :

- La période à laquelle votre installation septique sera vidangée ;
- Une confirmation que la vidange a été effectuée ;

Ou

- Une confirmation que la vidange n'a pas été effectuée.

Les propriétaires possédant une fosse scellée (rétention) et/ou un système Hydro-Kinétique, doivent communiquer directement avec nous pour nous demander une vidange.

Courriel : fosse@vsjb.ca

Téléphone : 418-226-5300

Logiciel d'alerte de masse

La municipalité dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation qui permet de rejoindre nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.



**ALERTES ET
NOTIFICATIONS
DE MASSE**

Inscrivez-vous dès maintenant pour recevoir des notifications instantanées.

Que ce soit pour des fermetures de route, des inondations ou autres, soyez informé en temps réel. Chacun peut choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. Choisissez la façon dont vous souhaitez être informés : téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Pourquoi s'inscrire ?

- **Notifications instantanées** : Recevez des alertes en temps réel directement sur votre téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou courriel
- **Informations fiables** : Des alertes provenant des sources officielles et vérifiées
- **Facilité d'utilisation** : Inscription rapide et interface intuitive



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS PUBLIC RÉSERVÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement no 288-26 amendant le règlement de zonage no 217-17 concernant l'implantation de conteneurs à titre de bâtiment accessoire.

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mars 2026, le conseil a adopté le second projet de règlement no R-288-26 modifiant le règlement de zonage no 217-17 lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2026.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées ou des zones contigües afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2).
3. L'objet de ce second projet vise à permettre l'implantation de conteneurs à titre de bâtiment accessoire, soit en y prévoyant le nombre maximal permis par lot en fonction de la superficie et de l'usage de ce dernier, des dimensions maximales, des normes d'implantations et d'entretien.
4. Le projet comporte des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Liste des articles susceptibles d'approbation référendaire

Numéro de l'article: 3, paragraphe g)
Objet: Hauteur maximale de 2.90 mètres et longueur maximale de 16,15 mètres pour un conteneur;
Zones visées : Tout le territoire de la municipalité
Numéro de l'article: 3, paragraphe i)
Objet : Limitation du nombre de conteneur selon l'usage et la superficie du lot visé.
Zones visées : Tout le territoire de la municipalité

5. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- Être reçue au bureau de la municipalité (238 route des Fermes), au plus tard le **7 avril 2026** ;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité (238 route des Fermes) aux heures normales de bureau.

7. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

8. Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande aux heures normales du bureau.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dix-septième jour du mois de mars 2026.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

Programme d'aide en impôt des bénévoles 2026

Ce programme s'adresse aux personnes à revenus modestes qui désirent faire compléter leurs rapports d'impôts tout à fait gratuitement par des bénévoles qui ont reçu une formation appropriée. Leur discrétion vous est assurée.

Pour : Résidents de Saint-Joseph et des autres municipalités de la M.R.C. Beauce-Centre.

Où : Chalet du Parc Municipal, situé au 57, rue Martel.

Quand : Les jeudis 19 et 26 mars et le 2 avril 2026 de 13 h 30 à 16 h.

Critères d'admissibilité : (revenu maximal)

- Une personne seule : 32 000 \$;
- Un couple : 40 000 \$;
- Un adulte avec un enfant : 40 000 \$;
- Chaque personne à charge additionnelle : 2 000 \$;
- Le montant en revenus d'intérêts ne doit pas dépasser : 1 000 \$.

Nous ne pouvons pas compléter les déclarations des personnes suivantes : Les personnes décédées, les personnes en faillite, les personnes ayant des gains ou pertes en capital, un revenu indépendant ou de location ou encore des dépenses d'emploi ainsi que les personnes qui ont vendu leur résidence durant l'année.

Organisme responsable : La Société St-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph-de-Beauce.

N.B : Apportez tous vos documents. Les rapports d'impôts de l'année précédente pourraient nous être utiles.

**** En nous indiquant le bénévole qui a complété vos rapports d'impôts l'année dernière, vous pourriez nous aider à accélérer le processus.**

***TOUS VOS DONTS SERONT REMIS À LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL de Saint-Joseph.** Jacques Vachon, responsable, au 418 397-4173

Pour nous joindre



Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Resp. de la voirie et des infrastructures : Martin Maurice **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-9966

Conseil municipal

Maire : Marc Lessard 418 389-4273

Mairesse sup. : Mélanie Roy 418 397-8418

Conseiller : Sylvain Lambert 418 225-7952

Conseillère : Sophie Lessard 418 209-4109

Conseiller : Éric Lessard 418 397-5379

Conseillère : Marie-Pier Giguère 418 209-2848

Conseiller : Jean-François Giguère 418 420-5333

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00